

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 824

présenté par

M. Nury, Mme Gruet, Mme Anthoine, M. Rolland, M. Vatin, M. Bourgeaux, M. Dive,
Mme Louwagie, M. Kamardine, M. Neuder, M. Forissier, M. Cinieri, M. Ray, M. Taite,
M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry, Mme Bonnivard, M. Brigand,
Mme Corneloup, Mme Valentin, Mme Dalloz et M. Hetzel

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 30, après les mots :

« d'objectifs »

insérer les mots :

« mentionné à l'article L. 141-2 du code de l'urbanisme »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision afin d'éviter de se référer au document d'orientation et d'objectifs mentionné à l'article 1er BA du projet de loi.

A défaut, cette précision reste salutaire à la bonne compréhension de la loi.